

Procès-verbal de la séance publique tenue le 9 mars 2020 à 19 h au Centre social Langelier.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Messieurs René Mercure, président
Émile Desbiens, membre
Michel Adams, membre

MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

Le président ouvre l'assemblée à 19 h, se présente et souhaite la bienvenue à l'assistance et les remercie de leur présence. Il explique qu'au début de son mandat il a eu une rencontre avec l'ex-conseillère Manon Côté qui lui a fait un topo des différents dossiers et de l'avancé de certains projets, ce qui lui a été bien utile. Il en poursuivra certains qui ne se sont pas concrétisés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Émile Desbiens
appuyé par Michel Adams
et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y ajoutant les points suivants à l'item Divers : a) Assainissement des eaux usées, b) Plage et camping La Croche, c) Internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2019

Le conseiller René Mercure fait un bref résumé du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019 pour le bénéfice des personnes présentes.

Il est proposé par André Goyette
appuyé par André Mercure
et résolu :

QUE le procès-verbal du 20 mars 2019 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2019

- ▶ Monsieur René Mercure explique le projet sur la qualité de l'eau des puits artésiens de la Mauricie, qui a été fait par le Bassin Versant St-Maurice. Quelques citoyens du secteur de La Croche s'étaient inscrits pour faire analyser l'eau de leurs puits.
- ▶ Il y a un mois une rencontre avec les représentants du conseil de quartier de la couronne rurale a eu lieu, une personne a fait une suggestion qu'il juge très intéressante. La Ville pourrait instaurer un projet similaire à celui des vidanges de fosses septiques, c'est-à-dire que les gens n'étant pas raccordés sur le réseau municipal, incluant les municipalités de La Bostonnais et du Lac-Édouard, puissent s'inscrire auprès de la municipalité pour faire analyser l'eau de leur puits, moyennant un tarif de groupe plus avantageux. Il demande leur avis aux citoyens présents qui ont un tel puits; ils se disent intéresser. Il poursuivra donc les démarches dans ce sens. Il ajoute également qu'on peut se procurer une trousse d'échantillonnage d'eau au coût de 80 \$ à la pharmacie Jean Coutu.

Monsieur Pierre Beaudoin indique que la Ville fait déjà affaire avec le laboratoire Environex, un tarif préférentiel pourrait sûrement se négocier auprès deux.

- ▶ Monsieur Fernand Pelletier indique qu'il y a quelques années, une étude sur la qualité de l'eau a eu lieu sur la rivière Croche. Des prélèvements ont été faits le long du parcours de la rivière, à partir du pont du castor jusqu'à la rivière St-Maurice. Les citoyens n'ont jamais eu de suivi. L'ex-conseillère Manon Côté devait s'informer mais ils n'ont pas eu de retour. Il ajoute que la Ville doit sûrement avoir les résultats, qu'il serait intéressant pour les résidents d'être renseignés, car comme on le sait il y a des déversements d'eaux usées dans la rivière.

Le conseiller va s'informer et leur donner un suivi à la prochaine rencontre.

CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LA CHAUSSÉE PUBLIQUE À LA CROCHE

Il y a deux ans une demande a été faite par les clients de la Zec La Croche, pour qu'ils puissent se rendre au poste d'accueil en véhicule tout-terrain. À ce moment-là personne n'a pensé que les résidents du village voudraient également avoir l'opportunité de se rendre au rang Ouest, sans devoir charger leur VTT dans leur véhicule. L'an passé monsieur René Mercure en avait parlé à l'assemblée du conseil de quartier. La réponse que la conseillère Manon Côté a reçue était que la demande avait été faite par des associations, le Club quad et le Club des polices, que les citoyens ne pouvaient pas faire ce genre de demande.

Cet automne il a fait d'autres démarches à la Ville auprès de monsieur Frédéric Noël. Il lui a sorti trois plans, un qui se rendait au poste d'accueil du zec La Croche, le deuxième comprenait la rue Principale, le chemin de la plage jusqu'à l'ancien pavillon (77, rue Principale) et le troisième englobait tout le village. Monsieur René Mercure a demandé que l'autorisation de circuler en VTT soit étendue jusqu'au village. Le comité de circulation l'a rejetée car des pancartes indiquant l'autorisation de circuler en VTT auraient dû être installées à toutes les rues.

Demain il y aura une réunion exécutive, il apportera un autre plan, soit du poste d'accueil du zec La Croche au 1 km jusqu'au village et de la rue Principale jusqu'au 80 rang Est, soit le chemin pour aller sur la montagne jusqu'à l'ancienne piste de motoneige. Le Club quad La Tuque a été contacté, les gestionnaires seraient intéressés à couvrir l'ancienne piste motoneige pour que les gens puissent partir de La Tuque et se rendre à La Croche, prendre le rang Ouest jusqu'au barrage et rejoindre la rive Ouest du St-Maurice. De plus, il est autorisé de circuler du Club Latuquois au chemin Léon-Gervais et de là se rendre en ville, alors que nous sommes dans un milieu rural. Comme cela avantage autant les usagers de La Tuque que ceux de La Croche, ça pourrait être accepté. Si c'est le cas cela passerait à l'assemblée publique du 17 mars prochain.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE MONSIEUR CLÉMENT DUBÉ

L'an passé monsieur Clément Dubé avait offert son terrain à la zec La Croche pour y installer le poste d'accueil. Le terrain étant situé en zone inondable, selon la réglementation il n'est pas possible d'y installer une bâtisse. Ce dossier ne s'est donc pas concrétisé.

RELOCALISATION DU POSTE D'ACCUEIL DE LA ZEC LA CROCHE

La localisation du poste d'accueil du zec de La Croche au rang Ouest est problématique vu la circulation abondante dans ce secteur, ainsi que le transport forestier. Lorsqu'il y a plusieurs véhicules stationnés ce n'est pas sécuritaire.

À un autre niveau, une demande a été faite auprès de la Ville pour qu'une toilette publique soit installée près du parc.

Le conseiller a proposé un projet qui pourrait être bénéfique autant à la Ville, qu'au zec de La Croche, ainsi qu'aux citoyens du secteur. Tout d'abord, pour ne pas causer de préjudices aux cultivateurs qui louaient la parcelle de terrain au zec, il s'est informé auprès d'eux s'ils avaient une objection à la perte de ce revenu.

Une petite bâtisse pourrait être érigée près du Centre social Langelier, un peu en retrait pour ne pas nuire à la résidence sur la rue Principale. Elle serait installée à l'endroit où l'on devait mettre la toilette sèche. Le poste d'accueil du zec La Croche pourrait y être localisé, avec deux toilettes et lavabos raccordés au réseau municipal, ce qui reviendrait moins cher que la location d'une toilette chimique à long terme. Quelques tables de pique-nique et des poubelles pourraient être ajoutées sur le terrain pour créer une halte routière accueillante au cœur du village. Une fois l'installation complétée, cela économiserait 2 500 \$ par saison pour la location et la vidange hebdomadaire de la toilette chimique. L'accueil du zec qui n'a ni toilette, ni lavabo aurait un environnement plus sain, ce serait plus sécuritaire pour les clients et pour les usagers de la route et le zec sauverait le coût de location.

En contrepartie, les employés du zec pourraient offrir un service municipal, ils pourraient faire le ménage de la bâtisse et des toilettes et répondre aux touristes qui veulent des informations pour se rendre à une pourvoirie par exemple, ou lorsqu'une route est fermée. La Ville pourrait leur remettre des pamphlets et dépliants, les employés seraient ainsi bien outillés pour répondre aux touristes. De plus avec la petite halte routière sur le terrain, tout serait très bien centralisé.

- Monsieur André Goyette demande si le poste serait ouvert à l'année.

Monsieur René Mercure répond que ce serait de mai à la fin d'octobre, tout comme les haltes routières.

- Monsieur André Mercure demande qui paierait pour le déménagement de la cabane du zec et si ce serait une taxe de secteur ?

Monsieur René Mercure indique qu'on ne déménagerait pas la bâtisse du zec. Elle pourrait être vendue et l'argent serait investi dans le projet de relocalisation. Le zec n'aurait plus de bail annuel à payer, donc ils pourraient prendre un emprunt sur plusieurs années pour la somme manquante. Il n'est pas question que les résidents aient une taxe de secteur. Le projet est encore à un stade embryonnaire, il faut vérifier les programmes disponibles pour trouver une subvention. Avant il y avait le programme du pacte rural qui a été aboli depuis quelques années, par contre il y a entre autres un Fonds de développement des territoires (FDT), qui serait une possibilité.

- Monsieur Clément Dubé avance le fait que l'an passé le poste d'accueil du zec a été fermé 2-3 jours par semaine. Est-ce que cela pourrait se reproduire.

Monsieur René Mercure mentionne que l'an passé ils ont eu un problème de manque de personnel pour cause de maladie.

Monsieur Pierre Beaudoin commente en disant que pour l'instant ce n'est qu'un projet, de laisser le conseiller aller de l'avant dans l'ébauche du plan et qu'il nous reviendra lorsqu'il aura pris forme.

ÉLECTION

- Le conseiller indique que deux membres du comité du conseil de quartier de La Croche ont donné leur démission. Il s'agit de mesdames Brigitte Ferron et Lyne Ruel. Dans les règles de régie la interne le comité doit être formé de 4 membres ainsi que du président qui est le conseiller municipal du secteur. Il demande à l'assistance si quelqu'un est intéressé à faire partie du comité.

- Monsieur André Goyette indique que s'il n'y a personne d'autre, il serait prêt à s'impliquer.

- Monsieur Émile Desbiens propose monsieur Clément Dubé.

Monsieur Clément Dubé demande en quoi consiste la tâche.

Monsieur René Mercure lui répond que le conseil de quartier a seulement un rôle consultatif auprès de la Ville. Ayant deux conseils de quartier en plus des rencontres de différents comités dont il doit s'occuper, il fera seulement deux assemblées publiques par année au secteur de La Croche, une au mois de mars et une à l'automne.

Monsieur Clément Dubé accepte si cela n'interfère pas avec son contrat de déneigement avec la Ville.

- On propose Monsieur Robert Roussin qui accepte le mandat.
- Monsieur René Mercure demande s'il y a d'autres personnes intéressées, n'étant pas le cas et ayant le nombre requis à la formation du comité, il n'est pas nécessaire de faire des élections. Il demande à messieurs Clément Dubé et Robert Roussin de lui donner leurs coordonnées à la fin de la réunion. Leur candidature sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

BUDGET VOIRIE 2020

- Monsieur René Mercure indique que le budget de voirie pour le secteur de La Croche est sensiblement le même que l'an passé.

Au niveau des rangs Ouest et Est : une somme de 50 000 \$ est allouée pour le pavage ; 5 000\$ pour le rechargement des fossés ; 6 000 \$ pour le débroussaillage ; 10 000 \$ pour le remplacement de deux ponceaux au rang Est, soit celui à la sortie Nord du village et celui devant la ferme de René Desbiens (170, rang Est).

Le pont Duplessis au rang Ouest sera refait par le ministère des Transports. Le tablier de pont sera relevé pour qu'il soit à la hauteur du chemin ou un peu plus haut. Le ministère a fait parvenir les plans à la Ville.

Au rang Beaumont une somme de 4 000 \$ sera allouée pour le rechargement des fossés ainsi que 4 000 \$ pour le débroussaillage.

- Monsieur Fernand Pelletier indique que lors du mandat du conseiller Claude Gagnon, des travaux de réfection ont été faits au rang Est près du « pit de sable », du côté de la rivière. Auparavant il y avait des garde-fous qui n'ont pas été remis. La dernière année de monsieur Claude Gagnon, des glissières de sécurité ont été budgétées mais elles n'ont jamais été installées. La conseillère Manon Côté devait vérifier mais rien n'a été entrepris. C'est un endroit dangereux car le chemin penche vers la rivière.

Monsieur Alain Jean indique que cela se défend au niveau de la sécurité, car l'hiver la Bétonnière La Tuque doit envoyer un camion avant la sableuse.

Le conseiller va s'informer.

DIVERS :

- a) Monsieur André Goyette demande où sont rendues les démarches pour le dossier de l'assainissement des eaux usées du village. Le conseiller indique que les installations du secteur de Parent seront faites en premier. Cela nous donnera un bon aperçu des coûts et des subventions admissibles.

Monsieur Michel Adams indique qu'une étude a déjà été faite pour notre secteur.

- b) Monsieur Claude Tremblay s'interroge au niveau de la nouvelle réglementation de la Ville pour la plage. On dit que la Ville n'a pas d'assurance, cela faisait des années que cela fonctionnait comme ça, qu'est-ce qui a changé depuis ?

Le conseiller explique qu'il y avait un règlement au niveau des plages datant de 2005 qui n'a jamais été appliqué. En 2015 il a été reconduit et son application a débuté l'an passé; ce n'est pas le mandat d'une Ville de gérer un terrain de camping. Comme il n'y a pas de sauveteur à temps plein sur les lieux, les assurances ne couvriraient pas les poursuites judiciaires en cas de noyade par exemple. La Ville de Trois-Rivières a dû défrayer des coûts d'avocats de 100,000 \$ pour une noyade survenue, car il y avait des panneaux « Baignade à vos risques »; de tels panneaux laissent sous-

entendre qu'on autorise la baignade. En mettant des panneaux « Baignade interdite » cela n'engage pas la responsabilité civile de la Ville. Le terrain de camping de Parent a été ouvert l'an passé mais c'est un organisme sans but lucratif qui s'en est occupé, soit le comité des loisirs, les fonds ont servi pour les loisirs du secteur. Il lit un extrait de l'entente survenue entre la Ville et le comité des loisirs de Parent. Il ajoute que cela doit être un OSBL qui s'occupe du terrain de camping. Un autre promoteur s'est manifesté l'automne passé pour le camping de La Croche. Il n'y a rien d'officiel pour l'instant, des démarches sont entreprises auprès du ministère de l'Environnement pour obtenir les autorisations nécessaires à son projet.

Monsieur Pelletier indique que c'est dommage, c'est le seul endroit public comme débarcadère pour mettre une embarcation à l'eau. L'an passé l'accès était fermé par une barrière.

Le conseiller s'est déjà informé à ce sujet, c'est seulement la baignade qui est interdite et non la mise à l'eau d'une embarcation.

L'employé municipal monsieur Normand Therrien mentionne que l'an passé la barrière a été ouverte à la mi-juin. Il ajoute qu'il a téléphoné au ministère pour prendre des informations au sujet de l'appartenance d'une plage qui se trouve en zone inondable.

Monsieur André Goyette dit que selon la loi des trois chênes, les bandes riveraines sont du domaine du gouvernement provincial et non d'une municipalité.

- c) Monsieur Philippe Lévesque dit qu'il est arrivé à La Croche en 2010, il y a 10 ans l'Internet haute vitesse par micro-ondes était une belle avancée technologique pour un secteur rural, mais rien n'a évolué depuis. C'est un monde en constant développement, de nos jours tout est connecté, on a besoin de plus que ça. Il s'est informé auprès de Télébec pour savoir s'ils envisageaient des développements futurs, on l'a référé à Cablevision qui n'ont aucun projet également. Il a téléphoné à Sogetel qui lui ont dit de faire une demande à la municipalité, évidemment pour trouver un financement. On lui a dit que les fibres optiques se rendent au village, ne pourrait-on pas développer ce réseau ? Est-ce qu'il y aura une évolution dans le futur ? Pour son service Internet et de téléphonie cellulaire cela lui coûte 160 \$ par mois en plus de 90 \$ pour la télévision par satellite.

Une dame indique que nous n'avons le choix qu'entre les compagnies Xittel et Xplornet.

Le conseiller explique qu'il y a un projet qui est en cours présentement. La compagnie Ambra installera quatre tours entre Matawin et La Tuque pour le service de téléphonie cellulaire. L'électricité sera installée dans ces tours dans les deux directions, ce qui enrayera la problématique des ruptures de services comme ceux survenus à plusieurs reprises dans la région de La Tuque. Deux autres tours seront installées entre La Tuque et La Bostonnais, on lui a assuré que n'ayant que la montagne qui nous sépare de La Bostonnais, tout le secteur de La Croche serait raccordé, même jusqu'au lac Kennedy. Les tours se rendront jusqu'à Parent et Chambord. Par la suite quand ces tours seront implantées, d'autres compagnies pourront louer l'emplacement pour installer leurs équipements pour l'Internet. Il invite les citoyens à visiter le site Web de la compagnie Ambra pour plus d'information, au lien suivant : <http://www.ambra.co/fr/projet-lte-haute-mauricie/description-projet-hautemauricie>.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (25 CITOYENS PRÉSENTS)

- Monsieur Yves Brassard qui a un chalet avec un terrain en location sous bail, indique que le premier ministre François Legault avait promis en période électorale, qu'il y aurait des développements pour l'achat des terres en location. Au début le coût de location était minime, mais cela ne cesse d'augmenter. De plus, qu'arrivera-t-il lorsqu'il voudra vendre et que l'acheteur ne pourra pas obtenir de prêt hypothécaire en n'étant pas propriétaire du terrain. Les locataires devraient avoir le choix.

Le conseiller prend ses coordonnées et s'informerait auprès de la Ville, puis il communiquerait avec lui pour le renseigner.

- Monsieur Normand Therrien demande à l'assistance s'ils connaissent des étudiants dans le secteur qui seraient intéressés à travailler à La Croche cet été. Il faudrait les aviser d'apporter leur curriculum vitae à l'hôtel de ville pour déposer leur candidature. Ce serait bien qu'un jeune du milieu ait le poste.

Le conseiller indique que la Ville diffusera l'offre d'emplois étudiants dans le journal « L'Écho de La Tuque ».

- Un citoyen demande si la carte désignant les zones inondables est la même pour la municipalité que celle du gouvernement. Il demande des éclaircissements à ce sujet.

La secrétaire lui indique de contacter l'inspecteur régional, madame Claudie Paul-Limary pour avoir plus d'information. La cartographie sera refaite par le ministère mais comme les techniciens ne connaissent pas le secteur, à la dernière réunion du conseil de quartier la conseillère avait invité les gens qui ont des données erronées, de documenter leur dossier avec des photos lors de la période des crues et de l'apporter à la municipalité.

Le conseiller indique que la ville de Sainte-Anne-de-la-Pérade a demandé une révision des zones inondables et 75% des zones désignées inondables ont été enlevées.

Monsieur André Goyette dit qu'il y avait un article dans le journal « La Presse », toutes les municipalités qui ont contesté la cartographie des zones inondables étaient indiquées. Pour La Tuque c'était inscrit que la cartographie était conforme. Pour sa part, il n'a jamais eu d'inondation, si sa maison était incendiée il ne pourrait pas la rebâtir.

Monsieur Michel Adams indique que c'est aux citoyens de se prendre en main. De se monter un dossier et de l'étoffer en prenant des photos quand il y a les inondations dans le secteur.

Le conseiller va prendre plus d'information à ce sujet. Il en a déjà discuté avec la députée, madame Marie-Louise Tardif. Il va prendre de nouveau rendez-vous et l'inviter à venir au village lors des crues printanières, pour qu'elle puisse constater les irrégularités du zonage actuel.

DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée sera à la mi-septembre.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 H 15



René Mercure, président



Guylaine Beaudin, secrétaire